

LES
CAHIERS
 DES DROITS DE L'HOMME
 R E V U E M E N S U E L L E

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV^e
 Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

Prix de ce numéro :
 10 FRANCS

Contre les menaces du Gaullisme

La Ligue appelle les Républicains à s'unir

Au lendemain des élections municipales, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme appelle tous les républicains à garantir la liberté démocratique contre les menaces grandissantes du R.P.F.

Non qu'il faille s'exagérer l'ampleur de son succès électoral, représenté à dessein comme écrasant et triomphal par le général de Gaulle et par une presse complice, en vue de frapper l'opinion et d'imposer l'accession au pouvoir du général de Gaulle. En fait, le R.P.F. n'a emporté la majorité des suffrages qu'en certains centres, comme Paris et Bordeaux, et dans les régions traditionnellement conservatrices ou rétrogrades. Dans l'ensemble, il n'a pu ni se classer en tête, ni mordre sérieusement sur des partis vraiment républicains : les résultats du scrutin, dans les communes comptant plus de 4.000 habitants et qui lui étaient les plus favorables, lui attribuent 17 % des suffrages contre 22 % au parti communiste et 19 % au parti socialiste S.F.I.O. Compte tenu des abstentions, ce pourcentage tombe aux alentours de 12 % et ne confère aucunement au R.P.F. le droit de gouverner le pays, ni d'exiger impérieusement l'abdication des Assemblées.

* * *

Ce qui fait le danger actuel du R.P.F., plus que le nombre de ses voix, c'est son caractère équivoque, son exploitation du mécontentement, enfin les divisions de l'opinion républicaine.

Tout, dans le R.P.F. est équivoque : étiquette, formules et composition. Il se prétend républicain et prépare la dictature. Il se réclame du peuple et se propose de l'asservir. Il coalise, avec une faible minorité de résistants authentiques et de républicains égarés, la réaction militante, la foule des spéculateurs, des accapareurs, et les représentants des Intérêts économiques, partout promoteurs et profiteurs du fascisme, enfin la tourbe des vichyssois. Il se donne pour idéal un régime analogue à celui de Pétain, dont il reprend les fausses accusations contre la République — pour mot d'ordre, la formule du boulangisme : « Révision, Dissolution » — pour procédés de propagande, les méthodes tapageuses du bonapartisme, modernisées à l'imitation du fascisme. Point de programme constructif : à toutes les misères du pays, il n'offre pour remède que le pouvoir autoritaire d'un sauveur

298

LE NOUVEAU BUREAU DE LA LIGUE

Président : Docteur SICARD DE PLAULOZES.

Vice-présidents : Albert BAYET, Suzanne COLLETTE-KAHN, Georges GOMBAULT, Salomon GRUMBACH, Maurice HERSANT, Charles LAURENT.

Secrétaire général : Émile KAHN.

Trésorier général : Roger PINTO.

providentiel et, dans la société, « l'autorité rétablie du haut en bas », c'est-à-dire l'abolition des libertés politiques et le rétablissement de la hiérarchie sociale. Il promet à ce prix la prospérité, la grandeur, se gardant bien de rappeler que « le sauveur », alors qu'il disposait d'un pouvoir sans limites, n'a fait qu'aggraver le dénuement et laisser la France accablée.

Or, pour ressaisir le pouvoir, il lui faut aujourd'hui les suffrages des mécontents. C'est à leur appoint qu'il a dû ses premiers gains électoraux, c'est de leur afflux qu'il attend le succès définitif. Il spéculé sur la détresse et le désaccord : plus ils s'aggravent, plus il progresse. Suivant la règle traditionnelle du césarisme, il se pose en parti de l'Ordre, mais toute sa chance est dans le désordre.

Cependant les républicains, comme inconscients du péril qui les menace tous ensemble, se complaisent aux luttes sans merci entre leurs groupements ou partis rivaux. Ils s'accusent de fautes réciproques : leur faute commune est d'être désunis. La Ligue des Droits de l'Homme n'entre pas dans leurs querelles, elle ne lance pas d'anathème contre aucun d'eux, il lui suffit de leur attachement aux principes de la République démocratique et sociale pour qu'elle les invite indistinctement à l'accord et à l'action.

* * *

Le régime parlementaire, inséparable en France de la République elle-même, est visé. Le R.P.F. tire prétexte de ses erreurs pour discréditer son principe. Le devoir commun des républicains est de restituer au parlementarisme son prestige, en rendant notamment aux débats publics une entière efficacité et à l'Assemblée un pouvoir réel de contrôle permanent sur les ministres responsables.

Le R.P.F. se flatte de rétablir par la contrainte l'ordre public. Le devoir commun des républicains est de le maintenir en évitant les suspensions répétées du travail, mais en satisfaisant les aspirations légitimes des travailleurs. L'ordre républicain ne se fonde pas sur la contrainte, mais sur la Justice : pour le relèvement du pays, les Français sont prêts à consentir des restrictions, des sacrifices, mais à la double condition que restrictions et sacrifices n'apparaissent pas comme des brimades inopérantes, et que personne n'y échappe.

Le R.P.F. mène campagne contre la loi électorale. Le devoir commun des républicains est de rappeler que cette loi est due au général de Gaulle et qu'il l'a imposée, malgré la résistance de tous les partis de gauche, unis à la C.G.T. et à la Ligue des Droits de l'Homme. Leur devoir est de réformer cette loi « injuste et déloyale » qui, en supprimant le second tour, considéré à juste titre comme le tour de la République, dresse les uns contre les autres les autres les partis qui devraient s'unir — mais de la réformer dans un sens plus démocratique et non selon les formes, non moins injustes et non moins déloyales, que préconise le R.P.F.

Le R.P.F. emploie à son service toute une presse aussi tendancieuse que la presse d'avant-guerre, et parfois aussi dépendante. Le devoir des républicains est de garantir à tous la liberté d'expression, mais aussi d'assurer à tous le droit à l'information objective, et d'exiger des journaux, comme la Ligue le demande depuis bientôt quinze ans, et comme l'avait proposé le gouvernement de Front populaire, la publication contrôlée de leurs ressources.

Le R.P.F. joue sur l'oubli, prompt à venir dans la succession précipitée des événements. Il blanchit les traîtres d'hier et les ramène vers le pouvoir. Le devoir des républicains est de démasquer les vichyssois camouflés, et d'épurer effectivement les administrations, civiles ou militaires, où ils s'embusquent.

Enfin, le R.P.F. qui s'affirme nationaliste, aliène l'indépendance nationale. Entre deux blocs rivaux, dont il prédit le choc, il a choisi, se prononce et s'aligne. Spéculant au dehors sur la division des anciens Alliés, comme au dedans sur la misère, il engage dès à présent la France dans un conflit éventuel afin d'en faire une caserne à ses ordres : comme il est le parti de la dictature, il est le parti de la guerre. Le devoir des républicains est, au contraire, de faire prévaloir, sans s'agréger ni s'asservir à aucun bloc, une politique de conciliation qui, respectueuse du droit des peuples à se donner le régime social de leur choix, préserve le monde des horreurs et des ruines d'une troisième guerre.

* * *

La Ligue des Droits de l'Homme adjure tous les républicains de l'entendre, tous les partis républicains de suspendre leurs dissensions fratricides pour résister ensemble à l'entreprise de dictature. C'est leur union, après le 6 Février, qui a fait reculer le fascisme imminent — et c'est, en 1938, leur désunion consommée qui a préparé Vichy et l'a rendu possible. Quel que soit aujourd'hui celui d'entre eux qui se déroberait au devoir de rapprochement immédiat, il commettrait, à l'égard de la République et pour sa propre destinée, la plus désastreuse erreur. Car une même menace est dirigée sur eux tous.

A peine achevées les élections qui lui ont refusé le premier rang, prenant ses ambitions pour la réalité, le R.P.F. parle en maître. Il exclut de la communauté française, en les traitant bizarrement de séparatistes, des milliers d'élus et quelques millions d'électeurs. Il dicte aux autres ses volontés. Aux Assemblées, par un 18 brumaire où le communiqué à la presse remplace provisoirement les grenadiers, il intime l'ordre de disparaître. S'il se trouve un gouvernement où une majorité parlementaire pour céder, si peu que ce soit, à ces prétentions insolentes, la République n'est plus, l'Empire est fait.

Mais non, on ne verra pas une seconde fois une Assemblée nationale abdiquer sur une sommation militaire. La République est la chose du peuple, et le peuple entier se groupera pour la défendre. Sa résistance, qui a brisé Pétain, n'attendra pas l'installation de la dictature. Par l'action commune, coordonnée et constructive de tous les républicains, sans aucune exception, sans aucune exclusive, la Liberté en France, la Paix dans le monde, doivent être sauvegardées. Il en est temps encore, mais il n'est que temps.

28 octobre 1947.

La Ligue des Droits de l'Homme
défend la Liberté
et revendique la Justice
Donnez-lui votre adhésion !

La Ligue et les organisations politiques

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa première réunion depuis son renouvellement, entend définir une fois de plus la position constante de la Ligue à l'égard des organisations politiques.

La Ligue, qui n'est pas un parti, n'agit pas sur le plan des partis. Totalement étrangère aux compétitions électorales, aux procédures parlementaires, aux prétentions à l'exercice du pouvoir, jugeant tout problème du seul point de vue des droits de l'Homme à l'exclusion d'aucun intérêt personnel ou collectif, politique ou économique, elle ne reçoit d'aucun gouvernement, d'aucun groupement, d'aucun parti, ni inspiration, ni suggestions. Mais elle se refuse, en contre-partie de son indépendance, à toute attitude d'opposition systématique à l'égard des gouvernements et des partis républicains. Elle ne connaît pas d'ennemis à gauche, et elle réunit indistinctement, dans son Comité comme dans ses Sections, les républicains démocrates et laïques, sous la seule condition d'y agir en ligueurs et non en représentants d'un parti.

Elle n'oublie pas que, pour la sauvegarde de la République, elle a fait appel à tous les hommes de gauche et à tous les partis de gauche, et elle reste prête, si les circonstances l'exigent, à les rassembler de nouveau pour la défense commune de leur commun patrimoine de droits et de libertés.

Fort de la confiance de la Ligue tout entière et de l'approbation unanime du récent Congrès National, le Comité Central affirme sa volonté de maintenir ainsi la tradition invariable de ses glorieux présidents, Ludovic Trarieux, Francis de Pressensé, Ferdinand Buisson, Victor Basch et Paul Langevin.

6 octobre 1947.

PÉTITION POUR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

La Ligue des Droits de l'Homme, émue du nombre et de la durée des détentions injustifiées, lance une pétition pour garantir le respect de la liberté individuelle.

Elle demande qu'une loi, votée d'urgence, reprenant les dispositions prévues à l'article 9 de la Déclaration des Droits proposée en mai 1946, exige la comparution de tout détenu devant un juge dans le délai de 48 heures et la confirmation de la détention, chaque mois, par décision motivée — et qu'elle édicte des sanctions envers tous ceux qui sollicitent, rédigent, signent, exécutent ou font exécuter des actes en violation de ces règles. Cette loi serait applicable à tous les territoires de l'Union française.

Demander les feuilles de pétition au Siège social de la Ligue des Droits de l'Homme, 25, rue Jean-Dolent, Paris (14^e).